



## Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

S/PRST/1994/2  
10 janvier 1994  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

### NOTE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE

A la 3328e séance du Conseil de sécurité, tenue le 10 janvier 1994, le Président du Conseil a fait la déclaration suivante au nom du Conseil, dans le cadre de l'examen de la question intitulée "La question concernant Haïti" :

"Le Conseil de sécurité se déclare à nouveau profondément préoccupé par les souffrances endurées par le peuple haïtien dans la crise actuelle et réaffirme sa détermination à réduire au minimum l'incidence de cette crise sur les groupes les plus vulnérables en Haïti.

Le Conseil de sécurité se félicite à cet égard de l'arrivée imminente en Haïti d'une cargaison de carburant dont le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 841 (1993) a approuvé la livraison.

Le Conseil de sécurité se félicite également du rôle que l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) joue dans l'acheminement, la livraison et la distribution de carburant à des fins humanitaires.

Le Conseil de sécurité attache une grande importance à l'aide humanitaire en Haïti, et en particulier à ce qu'aucun obstacle ne vienne entraver l'acheminement et la distribution du carburant utilisé à des fins humanitaires. Il tiendra pour responsables tous ceux, autorités ou individus en Haïti, qui entraveraient de quelque manière que ce soit l'acheminement et la distribution de cette aide sous la responsabilité globale de l'OPS, ou qui manqueraient à l'obligation qui leur incombe de veiller à ce qu'elle parvienne bien à ceux à qui elle est destinée : ceux qui ont besoin d'aide humanitaire. Il tiendra de même pour responsables tous ceux, autorités ou individus en Haïti, qui portent atteinte à la sécurité de tous les personnels participant aux opérations d'aide humanitaire.

Le Conseil de sécurité réaffirme à nouveau sa détermination à assurer le rétablissement de la légalité constitutionnelle en Haïti, en application de ses résolutions pertinentes. Il partage à cet égard la position des "Amis du Secrétaire général sur la question d'Haïti"

(S/26881) selon laquelle le processus défini par l'Accord de Governors Island, qui prévoit notamment le retour du Président Aristide, constitue le seul cadre viable pour sortir de la crise en Haïti et aboutir à l'instauration d'un véritable Etat de droit."

-----